

*Plantes à parfum, aromatiques, médicinales, ornementales, textiles, tabac...*

# Des plantes à petite surface loin d'être négligeables

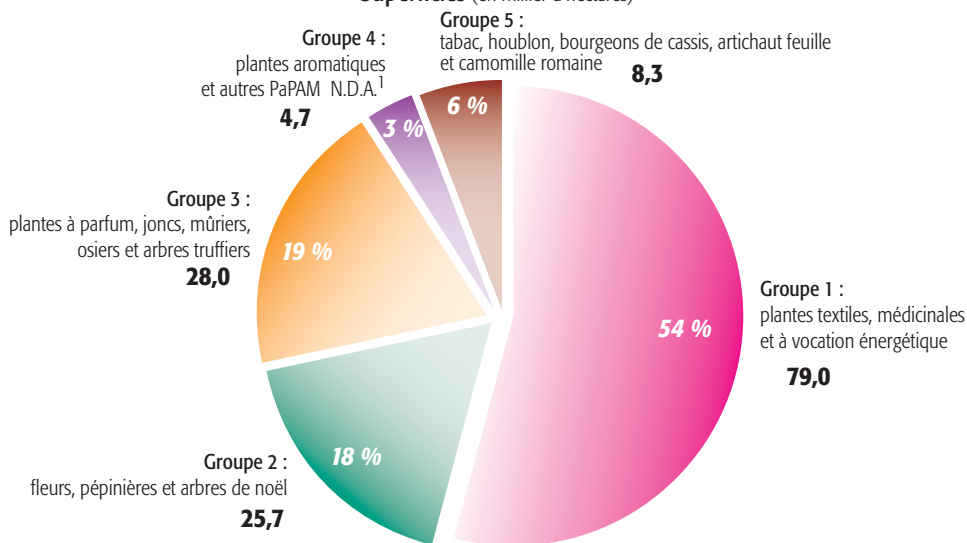
Les plantes aromatiques, les plantes à parfum et médicinales et les autres cultures industrielles non alimentaires ne couvrent que 0,5 % de la SAU métropolitaine mais impliquent 5,3 % des exploitations. La France est un des leaders mondiaux pour le lin textile, le pavot médicinal, la lavande et le lavandin. Ces quatre productions couvrent 85 milliers d'hectares soit 58 % des surfaces concernées.

L'occasion de s'intéresser aux plantes aromatiques et aux cultures industrielles non alimentaires. En France métropolitaine, produites dans près de 23,8 milliers d'exploitations, les cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PaPAM), les plantes textiles, les fleurs et plantes ornementales, le tabac, le houblon, les pépinières ornementales fruitières ou forestières, les arbres de Noël, les cultures énergétiques pérennes - miscanthus, switchgrass et taillis à courte rotation - et diverses

cultures permanentes (jonc, mûrier, osier, arbres truffiers...) couvrent près de 145,8 milliers d'hectares. Cet ensemble de plantes et les exploitations qui les produisent constituent le champ étudié dans cet article. Huit départements (Seine-Maritime, Eure, Alpes-de-Haute-Provence, Drôme, Pas-de-Calais, Aube, Somme, Calvados) concentrent plus de la moitié des superficies des plantes concernées. Avec une superficie agricole utilisée (SAU) moyenne de 66 hectares, chaque exploitation du champ étudié consacre en moyenne 6 hectares à ces cultures (soit 9 % de leur SAU). Sur l'ensemble des superficies des plantes du champ étudié, une grosse majorité (58 %) est cultivée dans des exploitations spécialisées en grandes cultures. Le reste l'est dans des exploitations en maraîchage et horticulture (17 %), en polyculture, polyélevage (15 %) et en cultures fruitières (4 %). Près de la moitié de ces superficies se situe au sein d'unités de forme sociétaire (contre 36 % pour l'ensemble des exploitations métropolitaines). Plus présentes dans la classe des grandes exploitations du point de vue de leur dimension économique mesurée par leur produit brut standard, elles utilisent plus de main-d'œuvre et ont recours à des salariés plus fréquemment que l'ensemble >

### Répartition des superficies des groupes de cultures

Superficies (en millier d'hectares)



1. PaPAM N. D. A. : plantes à parfum, aromatiques et médicinales non définies ailleurs.

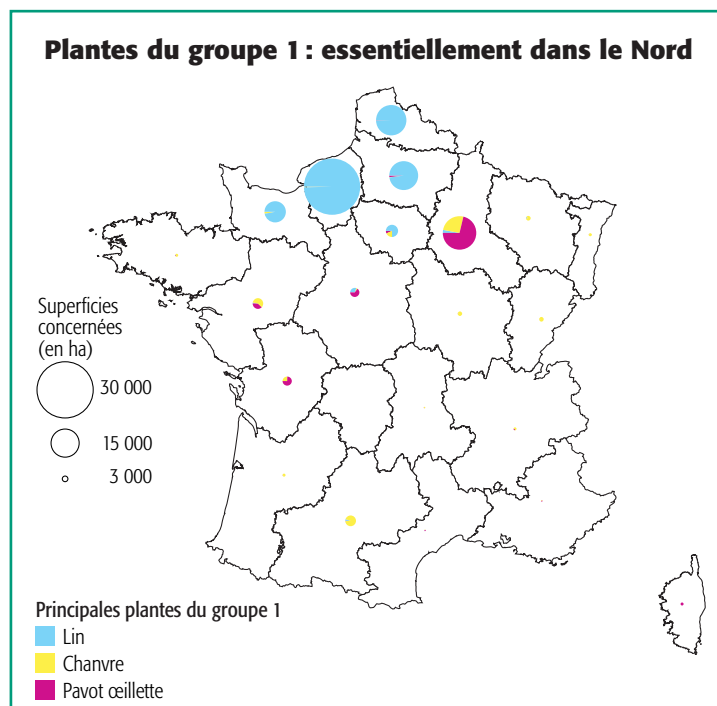
Source : SSP - Agreste - Recensement agricole 2010

## Pour en savoir plus...

■ « Des plantes pour vivre mieux »,  
Agreste Primeur n° 231,  
juin 2003

Consultez le site Internet du SSP :  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

▼  
Résultats  
Onglet Recensement agricole 2010



Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010

➤ des exploitations. Les caractéristiques moyennes des exploitations du champ étudié peuvent toutefois varier sensiblement suivant les cultures présentes sur l'exploitation. Une première analyse nous permet cependant de dégager cinq groupes de cultures assez homogènes.

### Groupe 1 : plantes textiles, médicinales, énergétiques

Les plantes textiles - lin textile, chanvre et autres plantes textiles - les cultures à vocation énergétique - miscanthus, switchgrass - les taillis à courte rotation et deux plantes médicinales - le pavot œillette (utilisé principalement pour la production de morphine et de ses dérivés) et l'eschscholtzia (appelé aussi « pavot de Californie ») - sont concentrés en majorité dans le Nord et les régions limitrophes du bassin parisien. Pour la grosse majorité de ces plantes, plus de la moitié des superficies cultivées est concentrée dans au plus quatre départements. Ces cultures et les exploitations qui les produisent constituent le premier groupe retenu. Cultivées sur 79 milliers d'hectares dans près de 8 000 exploitations, les

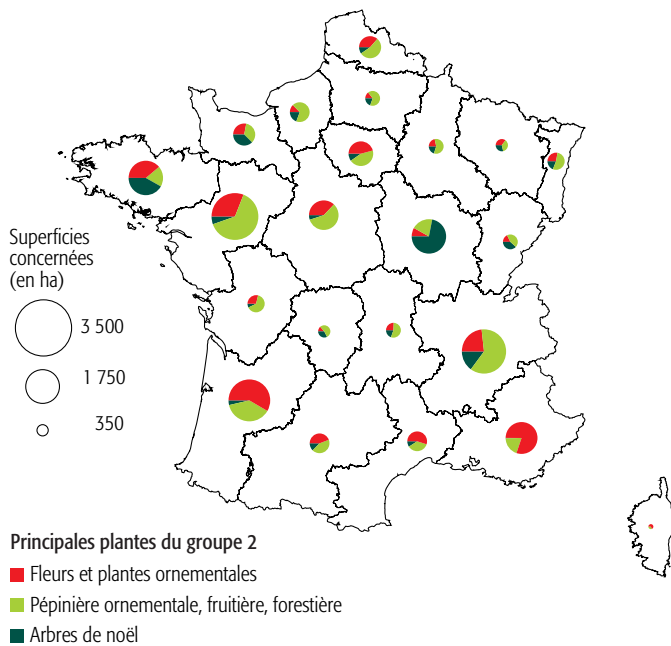
superficies consacrées à ces plantes varient en moyenne par exploitation de 6 hectares pour les cultures à vocation énergétique à 11 hectares pour le lin textile. À l'hectare de SAU, le recours à de la main-d'œuvre y est en moyenne moitié moindre que pour l'ensemble du champ étudié. Ces exploitations présentent une SAU moyenne de 137 hectares et la part allouée à ces plantes dans leur assolement est de 7 %. Une culture est dite marginale lorsqu'elle couvre moins de 5 % de l'assolement de l'exploitation. À l'inverse elle sera dite majoritaire quand elle y couvre plus de 75 %. Au sein des exploitations du groupe, ces plantes restent marginales pour près d'une exploitation sur trois et elles n'y sont majoritaires que pour une exploitation sur cent. Moins de 1 % de la SAU des exploitations de ce groupe est affectée à d'autres cultures du champ étudié. Le reste de l'assolement (93 % de la SAU) contient proportionnellement plus de céréales et oléoprotéagineux et d'autres cultures industrielles (y compris pommes de terre) que l'ensemble des exploitations

(respectivement 64 % et 10 % contre 43 % et 2 % de la SAU au niveau national). Les étendues des plantes textiles, du pavot œillette et de l'eschscholtzia se sont significativement accrues depuis 2000. Les plantes à fibres gagnent 6 % en surface, - le lin textile restant quasiment stable -, le pavot œillette s'étend de 41 % tandis que les superficies en eschscholtzia triplent. Le nombre de producteurs augmente également : 11 % pour les plantes à fibres et 17 % pour le pavot œillette. Les exploitations cultivant de l'eschscholtzia doublent quasiment.

### Groupe 2 : pépinières, fleurs, arbres de Noël

À l'opposé, plus éparpillées géographiquement, les pépinières ornementales, fruitières et forestières, les fleurs et plantes ornementales et les arbres de Noël s'étendent sur 25,7 milliers d'hectares. Ces cultures concernent près de 8 500 exploitations. Ces plantes et les exploitations qui les produisent constituent le deuxième groupe étudié. Les exploitations de ce groupe sont de petite taille (15 hectares de SAU en moyenne) et très intensives en main-d'œuvre. Le recours à la main-d'œuvre salariée y est nettement plus fréquent que pour l'ensemble des exploitations du champ étudié. Par exploitation, les superficies allouées à ces cultures sont de 6 hectares en moyenne pour les pépinières ornementales, fruitières et forestières et les arbres de Noël et de 1,5 hectare pour les fleurs et plantes ornementales. Ces plantes occupent près de 20 % de la SAU des exploitations, mais pour près d'une exploitation sur deux ce taux dépasse 75 %. Ces cultures ne sont marginales que pour une exploitation sur sept. Comme pour le groupe précédent, moins de 1 % de la SAU des exploitations de ce groupe est affectée à d'autres cultures du champ étudié. Le reste de

### Plantes du groupe 2 : présentes sur tout le territoire



Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010

➤ l'assolement (près de 80 % de leur SAU) contient, par rapport l'ensemble des exploitations, proportionnellement plus de légumes et d'autres cultures pérennes. Le taux d'assolement en céréales et oléoprotéagineux reste en revanche dans la moyenne des exploitations métropolitaines. Dans la période intercensitaire, les pépinières ornementales, fruitières et forestières (11,6 milliers d'hectares en 2010) ont perdu 27 % de leur surface tandis que les fleurs et plantes ornementales (9,3 milliers d'hectares en 2010) en ont gagné 5 %. Dans ce dernier regroupement, si les superficies de cultures en plein air progressent (+ 9 %), celles sous serre chutent (- 65 %). Le nombre de producteurs s'est réduit de 34 %, un taux nettement plus élevé que celui de l'ensemble des exploitations métropolitaines.

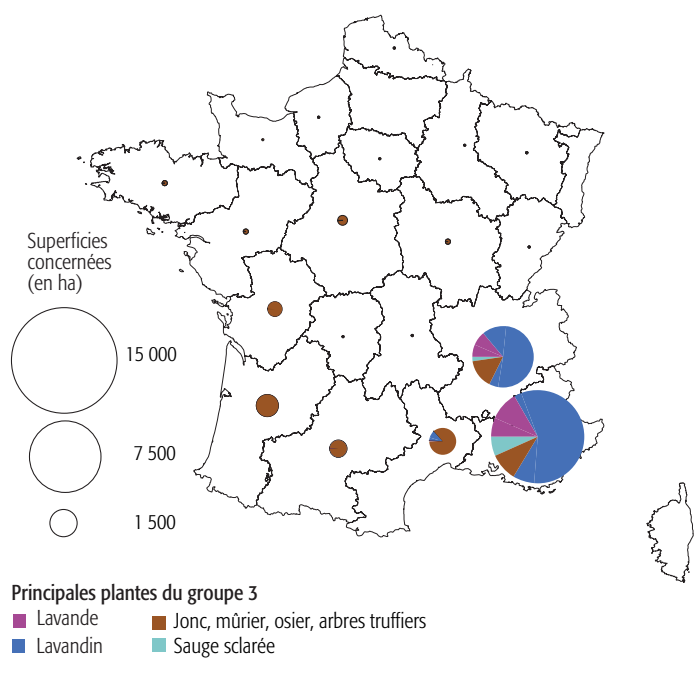
### Groupe 3 : plantes à parfum, les joncs, mûriers, osiers et arbres truffiers

Les lavandes et lavandins et la sauge sclarée, en très grande majorité commercialisées sous

forme d'huiles essentielles, sont très concentrés dans le Sud-Est, en particulier dans les Alpes-de-Haute-Provence, le Vaucluse et la Drôme. Près d'un cinquième des superficies en joncs, mûriers, osiers et arbres truffiers est localisé dans le seul département du

Gard. L'ensemble de ces cultures s'étendent sur 27,9 milliers d'hectares. Elles forment, avec les 4 100 exploitations qui les produisent le troisième groupe étudié. D'une SAU moyenne de 39 hectares, les exploitations de ce groupe consacrent en moyenne 6,8 hectares à ces plantes, soit un taux d'assolement moyen de 17 %. Pour une exploitation sur trois, ces cultures restent marginales. En revanche elles sont majoritaires pour une exploitation sur cinq. Près de 1 % de la SAU des exploitations de ce groupe est affectée à d'autres cultures du champ étudié, en particulier à des plantes aromatiques (groupe 4). Le reste de l'assolement (près de 82 % de leur SAU) contient proportionnellement plus de vigne et d'autres cultures permanentes que l'ensemble des exploitations. C'est le seul groupe où les superficies sont cultivées majoritairement (61 %) dans des exploitations en statut individuel et où le taux d'assolement en céréales et oléoprotéagineux est relativement faible. Le nombre d'exploitations et les superficies cultivées pour ce groupe ont

### Plantes du groupe 3 : surtout dans le Sud-Est



Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010

**Nombre d'exploitations, superficies, caractéristiques moyennes des exploitations productrices, premiers départements producteurs de cultures non alimentaires**

Plantes	Exploitations productrices	Superficie totale des plantes	Caractéristiques moyennes des exploitations cultivant les plantes concernées						Premier département producteur des plantes	Part du département dans le total des surfaces plantées
			Superficie moyenne par expl. des plantes	SAU moyenne des exploit.	part allouée à la plante	UTA <sup>1</sup> moyenne par exploit.	par 100 ha de SAU	Part des UTA salariées dans les UTA <sup>1</sup> totales		
	millier	millier d'hectares	hectares	hectares	%	nombre	nombre	%	%	
Champ étudié <sup>2</sup>	23,8	145,7	6,1	66	9	2,7	4,0	40		
<b>Groupe 1 : plantes textiles, médicinales et à vocation énergétique</b>										
<b>Ensemble groupe 1</b>	<b>8,1</b>	<b>79,0</b>	<b>9,8</b>	<b>138</b>	<b>7</b>	<b>2,0</b>	<b>1,4</b>	<b>24</b>		
Lin textile	5,1	55,1	10,7	140	8	2,0	1,4	25	Seine-Maritime	33
Chanvre	1,1	7,9	7,3	145	5	2,1	1,4	22	Aube	30
Autres plantes textiles	0,1	0,3	6,2	115	5	1,6	1,4	21	Indre	18
Pavot oeillette *	1,3	11,0	8,3	123	7	1,8	1,5	21	Aube	36
Eschscholtzia-Pavot *	0,1	0,8	7,6	129	6	1,7	1,3	18	Eure-et-Loir	46
Culture à vocation énergétique	0,4	2,6	5,9	152	4	1,9	1,2	26	Eure-et-Loir	11
Taillis à courte rotation	0,1	1,1	11,1	147	8	2,9	2,0	45	Gard	19
<b>Groupe 2 : fleurs, pépinières, arbres de Noël</b>										
<b>Ensemble groupe 2</b>	<b>8,5</b>	<b>25,7</b>	<b>3,0</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>4,1</b>	<b>27,2</b>	<b>57</b>		
Fleurs sous serre	5,1	2,3	0,4	7	7	4,5	68,9	61	Var	11
Fleurs plein air ou abris bas	4,4	7,1	1,6	11	14	4,1	36,2	57	Landes	10
Pépinière ornementale, fruitière, forest.	1,9	11,7	6,2	22	28	5,1	23,0	65	Maine-et-Loire	9
Arbres de Noël	0,8	4,8	5,9	35	17	2,4	7,0	50	Nièvre	23
<b>Groupe 3 : plantes à parfum, et jongs, mûriers, osier, et arbres truffiers</b>										
<b>Ensemble groupe 3</b>	<b>4,1</b>	<b>27,9</b>	<b>6,8</b>	<b>39</b>	<b>17</b>	<b>1,5</b>	<b>3,8</b>	<b>20</b>		
Lavande - lavandin - total	1,6	19,5	12,1	46	26	1,5	3,3	12	Alpes-de-Haute-Provence	45
Lavandin grosso *	1,2	12,3	10,6	52	20	1,5	2,8	10	Alpes-de-Haute-Provence	54
Lavande population fine *	0,4	2,1	5,9	47	12	1,7	3,6	12	Vaucluse	48
Lavande clonale *	0,2	1,5	6,1	63	10	1,7	2,8	10	Vaucluse	45
Lavandin super *	0,3	1,4	5,3	65	8	1,6	2,5	11	Alpes-de-Haute-Provence	53
Lavandin abrial *	0,3	1,4	4,5	49	9	1,7	3,6	9	Drôme	66
Lavandin - autres *	0,2	0,9	5,3	62	9	1,9	3,0	20	Alpes-de-Haute-Provence	63
Sauge sclérée *	0,2	1,2	5,9	57	10	1,8	3,2	20	Alpes-de-Haute-Provence	7
Jonc, mûrier, osier, arbres truffiers	2,7	7,2	2,7	35	8	1,4	4,1	25	Gard	17
<b>Groupe 4 : plantes aromatiques et autres PaPAM N.D.A. *</b>										
<b>Ensemble groupe 4</b>	<b>2,0</b>	<b>4,7</b>	<b>2,3</b>	<b>39</b>	<b>6</b>	<b>2,6</b>	<b>6,6</b>	<b>29</b>		
Persil *	0,7	0,8	1,2	29	4	3,6	12,6	35	Finistère	18
Aneth *	0,2	0,2	1,2	26	5	3,3	12,8	34	Drôme	22
Coriandre *	0,3	0,2	0,8	19	4	3,8	19,7	40	Seine-et-Marne	21
Estragon *	0,2	0,2	1,1	30	4	3,7	12,3	42	Loiret	26
Ciboulette *	0,3	0,2	0,7	26	3	4,0	15,5	43	Finistère	51
Basilic *	0,4	0,2	0,4	14	3	3,6	26,3	35	Drôme	67
Thym *	0,5	0,4	0,8	23	3	2,6	11,3	31	Drôme	35
Autres PaPAM N.D.A. *	1,3	2,5	1,9	32	6	2,3	7,0	26	Drôme	14
<b>Groupe 5 : tabac, houblon, bourgeons de cassis, artichaut feuille et camomille romaine</b>										
<b>Ensemble groupe 5</b>	<b>2,4</b>	<b>8,5</b>	<b>3,5</b>	<b>60</b>	<b>6</b>	<b>2,1</b>	<b>3,5</b>	<b>9</b>		
Tabac	2,1	7,1	3,4	62	6	2,1	3,4	8	Bas-Rhin	17
Houblon	0,1	0,6	6,2	57	11	2,2	3,9	19	Bas-Rhin	94
Bourgeons de cassis *	0,1	0,4	3,5	58	6	1,8	3,1	17	Côte-d'Or	6
Artichaut feuille et camomille romaine *	0,2	0,3	1,9	30	6	1,8	6,1	14	Maine-et-Loire	76

**Lecture :** le lin textile est cultivé par 5 100 exploitations en France métropolitaine sur une superficie totale de 55,1 milliers d'hectares.

Dans les exploitations qui cultivent du lin textile, la superficie moyenne cultivée en lin textile est de 10,7 hectares pour une SAU moyenne totale par exploitation de 140 hectares soit un taux d'assolement moyen de 8 %. Le nombre d'UTA moyen par exploitation est de 2,0. Si on se rapporte à 100 hectares de SAU, il est de 1,4 UTA. En moyenne, une UTA sur quatre est salariée. 33 % de la surface en lin textile se situe en Seine-Maritime, premier département producteur de cette plante.

\* Ces dix-neuf plantes sont les plus importantes en étendue des PaPAM (cf. encadré définitions).

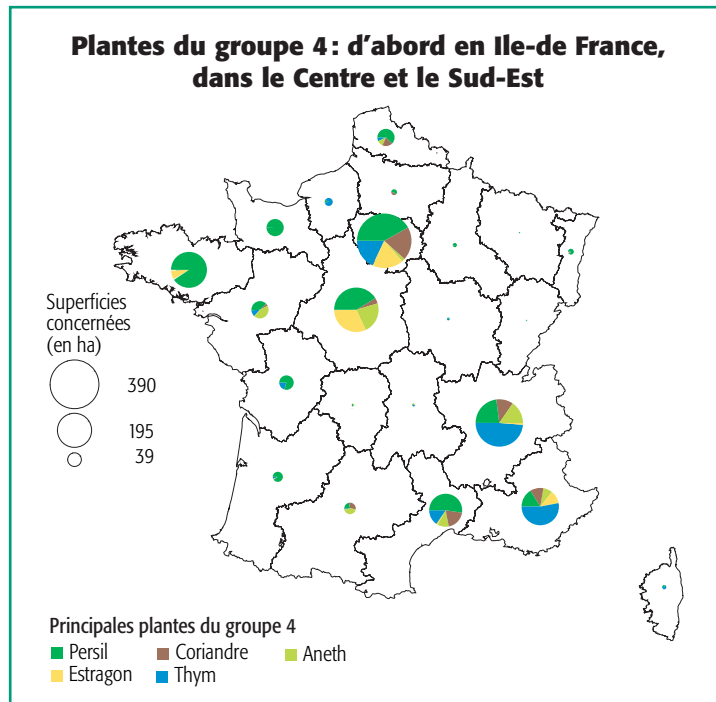
1. UTA : unité de travail annuel (cf. encadré définitions).

2. Pour comparaison, les exploitations agricoles de la France métropolitaine ont une SAU moyenne de 57 hectares, une UTA moyenne de 1,5. Les salariés contribuent pour 20 % de l'UTA totale.

> baissé sensiblement dans la période intercensitaire. La réduction des superficies atteint 18 % pour les lavandes et lavandins, 25 % pour la sauge scarlée, et 11 % pour les joncs, mûriers, osiers et arbres truffiers (pour une baisse du nombre d'exploitations de respectivement 19, 25 et 18 %).

### Groupe 4 : les plantes aromatiques

Les plantes aromatiques – ciboulette, persil, basilic, aneth, estragon, coriandre, thym – principalement commercialisées pour le marché du frais et du sec, sont plutôt localisées dans la région parisienne, le Centre, le Sud-Est et l'Ouest. Cultivées sur 20,6 milliers d'hectares, ces plantes et les exploitations qui les produisent constituent le quatrième groupe étudié. Avec des caractéristiques intermédiaires aux groupes 2 et 3, ces plantes sont cultivées sur des plus petites superficies avoisinant l'hectare et les exploitations ne leur consacrent en moyenne que 6 % de leur SAU. Par rapport aux exploitations du groupe 3, les exploitations de ce groupe présentent une SAU



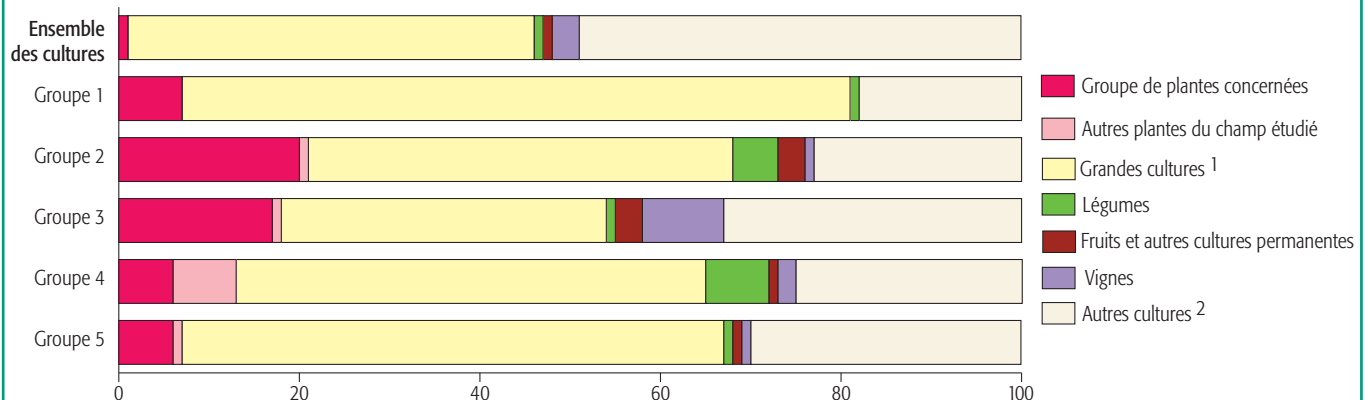
Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010

moyenne significativement plus faible (36 hectares). Le recours à la main-d'œuvre, en particulier salariée, y est nettement plus élevé mais reste très en deçà de celui du groupe 2. Au sein de l'assolement, ces plantes sont marginales pour près d'une exploitation sur deux et elles n'y sont majoritaires que pour une exploitation sur douze.

Près de 6 % de la SAU des exploitations de ce groupe est allouée à des plantes à parfum (groupe 3). Dans le reste de l'assolement (87 % de la SAU), comme pour les exploitations du groupe 2, les taux d'assolement moyen en légumes y sont relativement élevés par rapport à la moyenne des exploitations. Il en est de même de ceux des >

### Assolement des exploitations produisant les cinq groupes de plantes

Structure de la SAU selon le type de cultures (en %)



1. Céréales et oléoprotéagineux, pommes de terre et autres plantes industrielles.

2. Cultures fourragères, jachères...

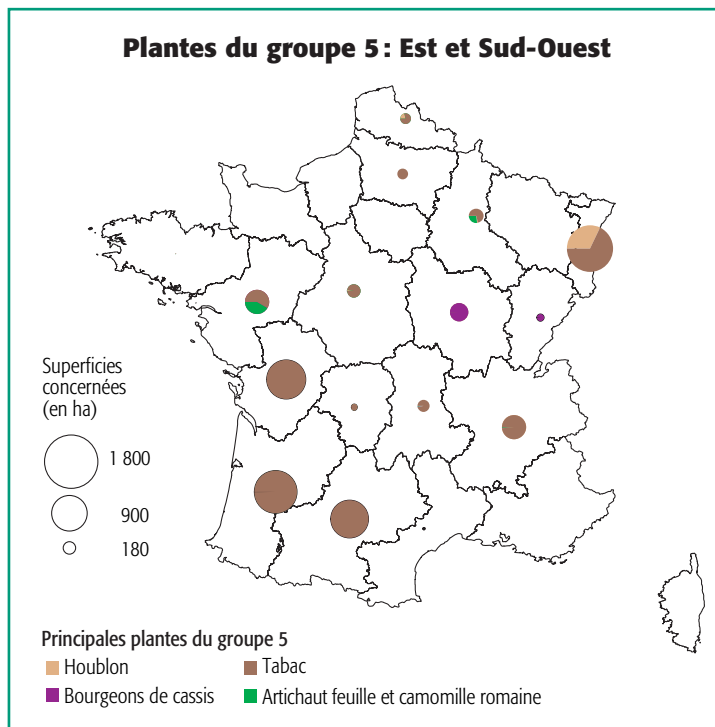
**Lecture :** pour l'ensemble des exploitations produisant les plantes du groupe 3, 17 % de la SAU est allouée aux plantes de ce groupe (plantes à parfum, joncs, mûriers, osiers et arbres truffiers), 36 % est allouée aux grandes cultures, 1 % aux légumes, 3 % aux fruits et autres cultures permanentes, 9 % aux vignes et 33 % aux autres cultures. Enfin, 1% des surfaces est allouée à d'autres plantes du champ étudié et sont de ce fait aussi comptabilisées dans leur groupe respectif. Pour l'ensemble des cultures, la part dans la SAU des plantes du champ étudié s'élève à moins de 1 %, celle des grandes cultures à 43 % et celle des vignes à 3 %.

Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010

> céréales, des oléoprotéagineux et des autres plantes industrielles (y compris les pommes de terre). Cultivées sur 1,2 milliard d'hectares en 2010, les surfaces en aneth, ciboulette et persil se sont développées globalement de 54 % en dix ans. En revanche, celles en estragon, basilic, thym et coriandre, au total près d'un milliard d'hectares en 2010, ont baissé de 23 %. Pour toutes ces plantes aromatiques, le nombre d'exploitations a augmenté significativement.

### Groupe 5 : tabac, houblon, bourgeon de cassis, artichaut feuille et camomille romaine

Le houblon est cultivé à 94 % dans le Bas-Rhin. On y trouve également du tabac, mais cette culture est aussi présente dans les départements du Sud-Ouest. La camomille romaine et l'artichaut feuille sont cultivés respectivement à 92 % et 62 % en Maine-et-Loire tandis que 61 % des surfaces en bourgeon de cassis sont localisées en Côte-d'Or. Ces cultures et les exploitations qui les produisent forment le dernier groupe (groupe 5). Leurs caractéristiques sont assez similaires à celles du groupe 1, mais avec une SAU en moyenne moitié moindre (60 hectares) et un recours plus accentué à de la main-d'œuvre. Près de 6 % de la SAU des exploitations de ce groupe est consacrée à ces plantes. Pour plus d'une exploitation sur deux, ces dernières restent marginales au sein de



Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010

l'exploitation. Comme pour les exploitations du groupe 1, elles n'y sont majoritaires que pour une exploitation sur cent et moins de 1 % de la SAU des exploitations de ce groupe est affectée à d'autres cultures du champ étudié. Le reste de l'assolement (94 % de la SAU) contient proportionnellement plus de céréales et oléoprotéagineux que l'ensemble des exploitations. En 2010, près de 2 000 producteurs cultivent du tabac et une centaine du houblon sur respectivement 7,1 et 0,7 milliers d'hectares. En dix ans, les surfaces chutent de 25 % pour chacune des deux cultures. En nombre d'exploitations, celui du tabac s'est effondré de 60 %.

Pour le houblon la baisse a été plus faible (18 %). Les surfaces en bourgeon de cassis ont doublé et le nombre d'exploitations a chuté de 40 % pour atteindre en 2010, 0,4 milliard d'hectares cultivés dans une centaine d'exploitations. En revanche, pour l'artichaut feuille et la camomille romaine cultivés surtout en Maine-et-Loire (0,3 milliard d'hectares sur près de 200 exploitations), surface et nombre d'exploitations augmentent respectivement de 47 % et 34 %.

#### José Ramanantsoa

SSP - Bureau de l'évaluation et de l'analyse économique

### Dans les départements d'outre-mer, fleurs, plantes ornementales, vanille et piment : déjà 63 % des superficies des cultures du champ étudié

■ Avec 1,5 million d'hectares (1,3 % de la SAU ultramarine), les cultures du champ étudié sont produites au sein de près de 4,1 millions d'exploitations soit 14,5 % de l'ensemble des exploitations des Dom. Les cultures les plus importantes en étendue sont les PaPAM regroupant déjà 63 % des superficies. La vanille produite à 73 % à La Réunion et 36 % en Guadeloupe et le piment davantage réparti sur les quatre Dom représente la moitié des PaPAM. Les huit premières (vanille, piment, géranium, gingembre, persil, curcuma, pistache et thym) couvrent à elles seules près de 88 % des superficies en PaPAM. Dans les autres cultures, viennent ensuite les fleurs et plantes ornementales plus également réparties

en Guadeloupe, à la Réunion et en Martinique. Enfin, les pépinières ornementales, fruitières ou forestières sur 62 hectares et les joncs, mûriers, osiers et arbres truffiers (20 hectares) sont produites à La Réunion à plus de 70 %.

■ La SAU moyenne des exploitations du champ étudié est de l'ordre de 3 hectares contre 5 en moyenne dans les Dom. En moyenne, la part des cultures dans l'assolement total varie de 0,4 % pour le tabac à 29 % pour la vanille.

#### Caractéristiques moyennes des exploitations productrices du champ étudié dans les Dom et répartition des superficies par département

Plantes	Exploitations productrices millier	Superficie totale des plantes milliers d'hectares	Caractéristiques moyennes des exploitations productrices		Répartition des superficies des plantes cultivées dans chaque département d'outre-mer			
			Superficie moyenne par exploitation des plantes hectares	Part de la SAU allouée à la plante %	Guadeloupe %	Guyane %	Martinique %	La Réunion %
<b>Champ étudié</b>	<b>4,11</b>	<b>1,54</b>	<b>0,4</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>47</b>
Plantes arom. parf. medic. cond. (PaPAM)	3,48	0,96	0,3	10	14	23	12	51
dont: vanille	0,20	0,26	1,3	29	26	0	0	7
piment	2,01	0,23	0,1	4	9	22	34	35
géranium hors pélargonium	0,20	0,12	0,6	21	0	3	0	97
gingembre	1,17	0,08	0,1	3	0	79	2	19
persil	0,47	0,05	0,1	4	27	14	35	24
curcuma	0,12	0,04	0,4	12	1	21	0	78
pistache	0,32	0,04	0,1	5	0	94	0	6
thym	0,50	0,04	0,1	3	24	4	2	44
autres PaPAM	1,10	0,12	0,1	5	21	47	6	26
Fleurs et plantes ornementales	0,66	0,49	0,8	20	30	6	30	34
Pépinière ornementale, fruitière, forestière	0,09	0,06	0,7	18	8	9	12	71
Jonc, mûrier, osier, arbres truffiers	0,03	0,02	0,6	18	0	4	0	96
Tabac	0,07	0,00	0,0	0	0	71	29	0

Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010

## Définitions

- Le champ étudié (145,7 milliers d'hectares) regroupe :
  - les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PaPAM)
  - d'autres plantes industrielles telles les plantes textiles, le tabac et le houblon qui est aussi une plante aromatique
  - les fleurs et plantes ornementales, les pépinières ornementales fruitières ou forestières et les arbres de Noël
  - diverses cultures permanentes (jonc, mûrier, osier, arbres truffiers).
  - les cultures à vocation énergétique suivantes : miscanthus, switchgrass et taillis à courte rotation.

Il ne recoupe donc qu'une petite partie du champ des cultures non alimentaires lequel inclut les cultures pour la production de biocarburant (céréales, oléagineux et betteraves sur près de 580 milliers d'hectares) ou d'amidon (pomme de terre sur près de 20 milliers d'hectares).

■ **PaPAM** : plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Sont recensées en métropole pour 2010 près de 103 espèces de PaPAM. Les 19 plus importantes par leurs étendues (excluant les espèces cultivées par moins de 20 exploitations) sont détaillées dans la publication. Elles couvrent près de 90 % des exploitations productrices et 94 % des superficies cultivées. Les superficies restantes ont été regroupées dans un agrégat « autres PaPAM N.D.A. ». On trouve dans cet agrégat des plantes telles que le ginkgo-biloba, psyllium noir de Provence, chardon Marie, fenouil amer, menthe douce, romarin, mélisse, origan... Le recensement des PaPAM en 2000 a porté sur 38 départements contre l'ensemble des

départements en 2010. Pour estimer l'évolution intercensitaire, le champ de calcul a été restreint à ces départements et aux espèces recensées sur les deux périodes.

■ **Unité de travail annuel (UTA)** : l'UTA permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an. Le nombre moyen d'UTA concerne l'ensemble des activités dans l'exploitation y compris pour les cultures hors du champ étudié.

■ **Taille des exploitations** : les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation (Otex : orientation technico-économique).

■ **Culture marginale/majoritaire** : dans cette étude, une culture est dite marginale lorsqu'elle représente moins de 5 % de l'assolement de l'exploitation. À l'inverse elle sera dite majoritaire quand elle y représente plus de 75 %.

## Méthodologie

- À partir des données disponibles dans le recensement agricole 2010, pour chaque plante du champ étudié, les caractéristiques moyennes des exploitations qui les cultivent ont été calculées. Les indicateurs suivants ont été retenus :

### Pour les exploitations cultivant la plante concernée

SAU moyenne  
UTA moyenne  
% des UTA salariées dans l'UTA totale  
% des exploitations qui consacrent moins de 5 % de leur SAU à la culture considérée  
% des exploitations qui consacrent plus de 75 % de leur SAU à la culture considérée  
% des superficies de la culture considérée au sein d'exploitations de type sociétaire  
% des superficies de la culture considérée au sein d'exploitations de type individuel  
% de la culture considérée dans la SAU des exploitations  
% des autres cultures du champ étudié dans la SAU des exploitations  
% des céréales, oléagineux, pommes de terre et des plantes industrielles hors champ étudié dans la SAU des exploitations  
% des cultures pérennes hors champ étudié dans la SAU des exploitations  
% des vignobles dans la SAU des exploitations  
% des cultures légumières dans la SAU des exploitations  
% des cultures fourragères dans la SAU des exploitations

- Grâce à une méthode de classification ascendante hiérarchique, ces caractéristiques ont servi à classer les plantes du champ étudié en un nombre limité de groupes homogènes. Cinq groupes ont finalement été retenus, ceux décrits dans cet article.
- Pour effectuer une première caractérisation de ces groupes, une analyse en composantes principales a été effectuée. Elle a permis la caractérisation de ces groupes suivant 3 facteurs principaux : le taux de spécialisation de la culture dans l'exploitation, la taille et/ou l'intensification en main-d'œuvre et la structure des assolements au sein de l'exploitation.